

INVITATION

VILLENEUVE LEZ AVIGNON
le JEUDI 20 Octobre 2016 à 18 h00

À
« Maison passive »
71 A avenue Paul RAVOUX
30400 Villeneuve lez Avignon
06 83 70 27 58

POINT ACTU N°4

L'isolation thermique ...

Impact sur les maisons d'hier, d'aujourd'hui et demain
Responsabilités des maitres d'œuvre et entreprises



Collège
Régional des
Experts
Architectes
Français
Languedoc - Roussillon
CREA - LR

Un moment de rencontre et d'échanges ouvert aux professionnels de la construction: experts, architectes, juristes ...au cours duquel nous aborderons la problématique liée à l'isolation thermique .

3 Interventions de 20 minutes ...

Accueil à partir de 17h30

18H00 ...

Catherine PERRIN LABEUR

Architecte expert
06 83 70 27 58
cplexpert@orange.fr

- Construction de la première Maison Passive labellisée du Languedoc Roussillon
- Retour d'expérience
- Les risques liés à la sur-isolation

Stéphanie MARCHAL

Avocate au barreau d'Avignon
04 90 16 0081
s.marchal@ergaomnes.fr

- La responsabilité des maitres d'œuvre au regard de la RT 2012
- La loi sur la transition énergétique du 17.08.2015 et les responsabilités

PAREX LANKO Entreprise INDIGO

Messieurs PERROT et MARTIN
06 82 87 81 31 — 04 90 83 82 24
raymond.perot@parex-group.com
Indigo.batiment@free.fr

- Les façades isolantes
- La prise en compte des paramètres
- Les solutions sur la base d'exemples

19H00 ... Discussion libre

19H30 ... Clôture des débats autour d'un apéritif dinatoire



Présidente : Françoise RIEU

06 79 57 93 91

f.rieu@orange.fr

Trésorier : Jean ZACHAREWICZ

06 16 55 86 59

jean.zacharewicz@wanadoo.fr

Secrétaire : Catherine PERRIN LABEUR

06 83 70 27 58

cplexpert@orange.fr

Bulletin d'inscription à retourner par mail cplexpert@orange.fr
POINT ACTU n° 4

NOM: Prénom :

Qualité (magistrat, avocat,membre CNEAF,architecte, expert, ingénieur....)

Adresse:

Adresse mail :

Téléphone :

Assistera au point actu n°4 le jeudi 20 Octobre 2016 à 18h00
Maison Passive 71 A avenue Paul RAVOUX 30400 Villeneuve Lez Avignon

Le nombre de participants est limité à 20 personnes

Date limite d'inscription : 17 Octobre 2016 (au-delà de cette date , nous nous réservons la possibilité d'accepter des participants dans la limite des places disponibles)
Frais de participation à régler sur place le jour du point actu : 5 €
(Gratuité pour les membres du CNEAF, les magistrats et avocats)